



Titre Professionnel Maçon.

Objectifs pédagogiques :

Réaliser seul ou en équipe :

- Installation du chantier, - Implantation et traçage de l'ouvrage, - Réglage des fonds de fouille et coulage des fondations, - Pose des canalisations d'évacuation et de drainage, - Maçonnerie des élévations en briques ou agglos creux, - Enduit traditionnel, - Coffrage bois avec pose d'étalement, - Ferrailage, - Bétonnage, - Pose d'éléments préfabriqués - Finitions, - Contrôle, - Vérification et stockage des matériels..

Public et pré-requis :

Public :

Tous publics

Pré-requis :

-Être âgé au minimum de 18 ans,

-Savoir lire et écrire,

-Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple).

En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc.).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo,
- Mise en pratique sur différentes situations de travail,
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Une plate-forme individuelle roulante
- Engin de servitude avec chauffeur pour approvisionnement des agrégats et manipulation des éléments lourds.
- Tronçonneuse à matériaux.
- Cintreuse manuelle
- Poste de fabrication du béton.
- Fiches métalliques d'implantation avec bouchons de protection
- Agglos et briques
- Hourdis
- poutrelles etc..
- Bois de coffrage.
- Bandeau de balisage ou ruban de chantier (type Rubalise).

Validation :

Titre professionnel Constructeur de voirie réseaux si obtention des 4 CCP : certificat de compétences professionnel.

CCP 1- Construire des ouvrages en maçonnerie =

CCP 2- Réaliser des enduits et des éléments de finition

CCP 3 - Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel = module 3

CCP 4- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Habilitation électrique H0BO

Attestation de formation Echafaudages

Durée :

350 heures soit 50 jours

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

Programme :

Accueil, explications du programme : 4H

Sécuriser un chantier

7H

Objectif : Appliquer et mettre en œuvre les règles de sécurité sur un chantier.

Connaître les règles de sécurité applicables sur un chantier et participer à la sécurité des personnes par la mise en place et le maintien des protections collectives nécessaires.

Connaître les documents de sécurité et baliser une zone.

Connaître, mettre en place et veiller au maintien de la signalisation temporaire d'un chantier; Connaître les équipements de protection individuel et les porter.

Lecture de plans / Topographie 7h

Objectif : Connaître les bases arithmétiques et la topographie, matériels compris, en vue d'implanter un chantier, lire et interpréter un plan.

Connaître et utiliser les outils topographiques

Comprendre les informations pour préparer son travail et effectuer un relevé d'ouvrages

Implanter un chantier

Travailler en équipe 7h

Objectif : Comprendre la dynamique d'une équipe; Susciter la participation et l'engagement; Utiliser les techniques et les outils appropriés pour agir en équipe;

La dynamique d'une équipe de travail

Le fonctionnement d'une équipe

Communiquer et travailler ensemble

S'intégrer à l'équipe

Programme de formation Professionnelle

Titre Professionnel
MAÇON TP M

Habilitation électrique HOB0. 14 H

Objectif : Exécuter des opérations d'ordre non électrique au voisinage de pièces nues sous tension, Connaître et appliquer les prescriptions de sécurité électriques UTE C 18 540 - décret n° 88-1056 et 82-167 en vue de l'habilitation - titre B indice 0, C, V et 1 avec mention spéciale d'intervention pour assurer les manœuvres d'exploitation .

Structure de la norme UTE C 18 510
Les installations électriques
La sécurité électrique (NORME nf c 15-100)
Intervention et travaux sur ou a proximité des installations électriques
Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.

Monter démonter un échafaudage de Pied. 14 H

Objectif : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence au montage, démontage des échafaudages de pieds, en toute sécurité, conformément au décret 2004-924 et à la R 408 et au décret n°65-48 du 8 janvier 1965 modifié par décret le 6 mai 1995.

La réglementation concernant les échafaudages.
Les risques et accidents
Les règles de sécurité
La réception d'un échafaudage
Le montage et le démontage en sécurité
Vérifier l'échafaudage
Validation

CCP 1 : Construire des ouvrages en maçonnerie 69 h

Objectif : monter des maçonneries courantes hourdées au mortier et à joints minces créer des ouvertures dans des murs existants et déconstruire de parties d'ouvrage.

- Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
- Réaliser des enduits hydrauliques traditionnels
- Mettre en place des éléments préfabriqués industriellement (appui, chapeau, linteau)
- Réaliser des ouvrages de finition (seuils, appuis, chape traditionnelle et tous types de scellements)
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrage

CCP 2 : Réaliser des enduits et des ouvrages de finition 56 h

Objectif : réaliser des ouvrages de finition (seuils, appuis) - mettre en place des éléments préfabriqués industriellement (appui, chapeau, linteau) - réaliser des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches - traiter des parois extérieures pour améliorer leur performance énergétiques

- Quantifier et fabriquer du mortier
- Projeter manuellement du mortier
- Dresser un enduit à la règle
- Talocher un enduit
- Aviver une arête
- Réaliser les raccords
- Contrôler alignements, aplomb et épaisseur de l'enduit.

CCP 3 : Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel 70 h

Objectif : réaliser à l'aide de coffrages traditionnels (bois et/ou manuportables), des éléments en béton armé pour les constructions de type :

- Maisons individuelles
 - Immeubles d'habitation, bureaux, ouvrages fonctionnels ou locaux industriels,
 - Ouvrages d'art ou de génie civil.
- Compléter par coffrage traditionnel des zones déjà coffrées au moyen de banches.

Coffrer en traditionnel bois et en éléments manuportables

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé

Couler le béton d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

CCP 4 : Réaliser des dallages et des planchers type dalle pleine ou poutrelles et hourdis 67 h

Objectif : réaliser, en équipe, des ouvrages horizontaux type planchers et dallages qui participent à la structure porteuse des constructions à usage d'habitation, tertiaire ou industriel.

Coffrer des dalles pleines au moyen de systèmes coffrants

Mettre en place les armatures de dallages et planchers

Mettre en oeuvre le béton de dallage et planchers

Réaliser les aspects de surface des bétons de dallage et planchers

Mettre en oeuvre des planchers prédalles et alvéolaires

Elinguer et manutentionner une charge

Session de Validation du titre professionnel Constructeur Professionnel en Voirie Réseaux 35h

Le titre professionnel est composé de 4 CCP correspondant aux activités visées ci-dessus.

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).